

CONSEIL MUNICIPAL extraordinaire du 29 mars 2021

Le Conseil Municipal convoqué le 26 mars 2021 s'est réuni en séance extraordinaire à 19h00 à la salle de la mairie avec l'ordre du jour suivant :

- Travaux de réhabilitation du bâtiment communal incendié – Choix du maître d'oeuvre et proposition d'accompagnement CCVD

La séance est ouverte à 19h00.

Guy Bajard est nommée secrétaire de séance.

Présents : Gérard Gagnier, Juliette Watine, Ingrid Bonneton, Bruno Lelièvre, Frédéric Schmidt, Dominique Laurent, Guy Bajard, Camille Semelet, François Goldin, Olivier Malet

Absent excusé : Gilbert Rivases a donné son pouvoir à Frédéric Schmidt

Délibération sur le choix du Maître d'œuvre pour le marché de maîtrise d'œuvre de la reconstruction de la mairie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour le marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du bâtiment communal incendié (ancienne boulangerie, secrétariat de mairie et logement).

Il explique le processus de sélection, du lancement de l'appel d'offre jusqu'à la décision d'attribution. Il indique le détail des critères de notation pondérée des offres : prix pour 40%, critères techniques (mémoire, méthodologie, organisation, environnement) pour 60%. Six offres ont été reçues. Les 6 candidatures recevables ont été classées par les services de la CCVD.

La commission Appels d'Offres s'est réunie trois fois pour :

1. Etudier l'analyse de la CCVD et décider d'auditionner les 4 premiers candidats
2. Auditionner les 4 candidats, évaluer la solidité de leur mémoire technique, leur demander de transmettre leur offre définitive
3. Analyser les offres définitives et sélectionner l'offre la plus avantageuse.

Les membres de la commission d'appels d'offres récapitulent les points forts et les points faibles de chaque candidature. Les raisons de leur choix unanime pour la candidature de « Fabien Ramadier architecte » pour un montant de qui s'élève à 73 209,60 € HT soit 87 851,52 € TTC. sont : un délai de la phase diagnostic raisonnée et très structurée, une équipe technique cohérente et rodée, des partenariats stables depuis 15 à 20 ans, des résultats connus de ses réalisations à la CCVD. De plus, l'approche architecturale intègre l'histoire du lieu et la cohérence avec le bâti avoisinant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE l'offre de Fabien Ramadier, Architecte pour un montant de qui s'élève à 73209,60 € HT soit 87 851,52 € TTC.

- AUTORISE Monsieur le maire à signer le marché ainsi que tous documents s'y rapportant.

Le Conseil discute ensuite des rôles et du Comité de pilotage qui sera composé des membres suivants : Gérard Gagnier, Bruno Lelièvre, Dominique Laurent, Ingrid Bonneton, Juliette Watine, 2 membres du conseil d'administration de l'épicerie. Des personnes ressources pour leurs compétences spécifiques pourront être associées ponctuellement au comité. C'est le conseil qui validera le projet architectural et sera informé en réunion municipale à la fin de chaque phase. Sous réserve des conditions sanitaires, l'esquisse sera présentée en réunion publique.

Proposition d'accompagnement de la CCVD

Les services de la CCVD peuvent prendre en charge les actes du déroulement des étapes de l'avant-projet, le lancement de l'appel d'offres de travaux, le suivi du chantier jusqu'à sa réception et la période de garanties d'achèvement. Cette prestation est intéressante en termes de coût horaire mais la totalité de l'accompagnement s'élève à 9 500 €. L'ensemble du conseil est très partagé entre l'attrait de la sécurisation du projet et un coût qui viendrait impacter le budget de fonctionnement de la commune. Une piste se dégage pour sélectionner les opérations complexes et discuter avec la CCVD de la possibilité d'un service « à la carte ».

Questions diverses

François Goldin expose la possibilité de réceptionner un camion de broyat de la CCVD (qualité vérifiée) pour alimenter le paillage des fruitiers récemment plantés et alimenter les composteurs, dont celui de l'école. Ce matériau étant volumineux, il serait judicieux de le stocker sur trois sites (zone de compostage du champ de foire, verger communal de la route d'Escoulin, stade). François Goldin se renseigne sur les possibilités de livraison multipoints. Le coût est de 50 €. Le conseil donne son accord de principe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.